

Rue Ejea de los Caballeros  
B.P. 307

47207 MARMANDE Cédex

**Contexte :** 3 statuts d'élèves, 3 qualifications d'accidents, 3 destinataires de dossiers différentes

Elèves	Qualifications	Destinataires
Séries professionnelles et technologiques, STS, PRI	Accident du travail	CPAM 47
Série générale	Accident scolaires	DSDEN 47
UNSS et sorties	Accident	MAIF 47

### **Accidents bénins**

Contactez l'infirmière ou faites accompagner l'élève à l'infirmerie.  
Accidents au stade appelez l'infirmière qui se déplacera,  
Accident sur un terrain plus éloigné, appelez le 15 ou le 112 avec un portable.

### **Accidents graves ou absence de l'infirmière**

1 - Appelez directement le 15 – **entrée obligatoire par l'entrée principale du lycée – côté rue Ejea de los Caballeros** – car la loge est toujours en activité. Elle facilite l'accès et aiguille les secours.

2 - Informez aussitôt la loge (n° interne 9) pour les raisons citées ci-dessus. La loge répercute l'information dans les services (infirmerie, vie scolaire, secrétariat du proviseur).

3 - **Donner obligatoirement à l'élève accidenté**, pour son départ aux urgences, une liasse (pré formée) de documents. Cette dernière est mise à votre disposition au secrétariat des Proviseurs-Adjoints.

#### ELEVES DE BTS-SERIES TECHNOLOGIQUES-SERIES PROFESSIONNELLES

- la ½ feuille blanche de demande du certificat médical initial
- la feuille violette (imprimé SS le S 6201c) d'accident du travail ou de maladie professionnelle
- la page de renseignements concernant la victime, **à rapporter au secrétariat des proviseurs-adjoints dans les 48 h avec le certificat médical initial.**

#### ELEVES DE SERIES GENERALES :

- la ½ feuille blanche de demande du certificat médical initial
- la page de renseignements concernant la victime, **à rapporter au secrétariat des proviseurs-adjoints dans les 48 h avec le certificat médical initial**

## **Modalités à l'intention des déclarants :**

### **1 – CPAM du Lot et Garonne à AGEN – Accidents de travail élèves :**

**Cette procédure concerne : les lycéens des séries technologiques, professionnelles**

Remises à l'élève accidenté :

- la ½ feuille blanche de demande du certificat médical initial
- la feuille violette (imprimé SS le S 6201c) d'accident du travail ou de maladie professionnelle

***à rapporter par l'élève ou la famille au secrétariat des proviseurs-adjoints dans les 48 h avec le certificat médical initial portant mention du diagnostic.***

La liasse relative à la déclaration de l'accident du travail, et signée par le proviseur sera transmise à la CPAM accompagnée du certificat médical initial par le secrétariat dans les 48 h suivant l'accident..

### **2 –DSDEN 47 – Accidents scolaires élèves**

**Cette procédure concerne : les lycéens des séries générales**

Remises à l'élève accidenté :

- la ½ feuille blanche de demande du certificat médical initial portant mention du diagnostic
- la page de renseignements concernant la victime,

***à rapporter par l'élève ou la famille à l'infirmerie dans les 48 h avec le certificat médical initial portant mention du diagnostic.***

Le dossier déclaration d'accident accompagné du certificat médical initial sera expédié en double exemplaire dans les 48 heures

### **3 – MAIF à AGEN**

**Cette procédure concerne : Tous les élèves lycéens dans le cadre :**

- **des activités sportives du mercredi après-midi (UNSS)**
- **des sorties et voyages scolaires.**

Le formulaire intitulé , déclaration de dommage corporel subi par une personne assurée est rempli par l'établissement et envoyé directement à la MAIF (adresse en haut à droite du formulaire)..

**Remarque** : les accidents survenus sur le trajet entre domicile et école ne sont jamais pris en charge sauf dans le cadre des stages professionnels (élèves des séries professionnelles et BTS)

Dans ce cas, l'employeur établit la déclaration d'accident et l'adresse à l'établissement ou au chef de travaux .

## **DECLARATION INTERNET**

Une saisie sur internet doit être réalisée pour les accidents d'élèves du second degré qui entraîne une consultation médicale ou hospitalière ([https:// :enquetes.orion.education.fr/baobac/second](https://enquetes.orion.education.fr/baobac/second))